

# Objectif « Zéro pesticide » dans les communes

Les conséquences d'une telle orientation...

# C'est quoi un pesticide, en quoi ceux-ci sont dangereux et pour qui?

- Un pesticide c'est quoi?
- Qui est visé?
- Les dommages co-latéraux
- Produits invisibles mais pas sans dangers
- C'est quoi une mauvaise herbe?
- C'est quoi un insectes?
- Comment les invasions et maladies arrivent?
- Incidence sur les sols, l'eau et l'air.

# Pourquoi se donner un tel objectif?

En tant que communes on se doit de montrer l'exemple.

- Eviter la pollution, de l'air, de l'eau, des êtres vivants
- Favoriser la diversité végétale, animales, la protection biologique
- Santé publiques: Des habitants, les enfants, des techniciens, santé des sols, santé de la faune et flore locale.
- Sortir du tout chimique et tout pétrole
- Réduire les couts d'intrants, réduire les dépenses
- Réduire le gaspillage
- Mieux valoriser les déchets verts pour une réutilisation locale

# Comment s'y prendre?

- Accepter le changement dans le bon sens et changer de vision sur les espaces dits « verts » et les dits « nuisibles »
- Repenser complètement la vision du territoire
- Réfléchir aux orientations à prendre en terme d'aménagement de l'espace
- Repenser l'entretien, et les massifs de la commune
- Cartographier par zone et définir des critères d'aménagement et d'entretien
- Se former, former les techniciens, informer et éduquer la population.

# L'exemple d'un territoire communal

- Prendre un carte et commencer par sectoriser les espaces
  - Le cœur du bourg: aménagement très soigné, taille, tonte régulière et massifs floraux soignés permanents, et potées fleuries.
  - Les espaces à valoriser: installer des massifs permanents qui mettent en valeur l'architecture et les éléments structurants du paysage.
  - Les haies à tailler proche du centre et sur les carrefours, les autres peuvent être laissées libres.
  - L'arrosage: penser aux besoins lors de l'aménagement de massifs, réduire au maximum les potées fleuries, et les annuelles gourmandes en eau.
  - Les tontes: zones cartographiées de tonte, zone tondue 1 fois par semaine, 2 fois par semaine, fauchées 2 fois l'an.
  - Le desherbage: trouver des solutions naturelles pour ralentir l'installation de plantes non souhaitées, accepter des zones sans interventions, le reste doit se faire manuellement

# La formation des élus et des techniciens

- Travail de concert pour une meilleure acceptation et pour une meilleure réflexion sur le territoire.
- Information sur les méthodes dites raisonnées et alternatives au chimique, connaître le fonctionnement de la nature en fonction des saisons, se donner un programme d'entretien pour être plus efficace
-

# Les outils de communication

- Objectif zéro pesticide. Comment communiquer?
  - FRAPNA: support visuels à télécharger pour communiquer auprès des habitants
  - Réunions publiques pour avertir les habitants et expliquer en quoi cela consiste.
  - Expositions permanentes
  - Plaquettes à disposition des habitants, des écoles
  - Panneaux d'informations dans la commune, dans la mairie etc..

# Les intérêts économiques

- On remplace les certificats par des formations pour l'aménagement
- Plus besoin de rentrer dans les problèmes de normes, dosages, protections, entrepôts
- Baisse en cout de dépense des intrants
- Baisse du cout de la dépenses en « annuelles », (achetés et jetés 4 fois l'an)
- Dépenses dans les premières années pour la création de massifs permanents mais on investit pour l'avenir et le permanent.
- Diminution du temps d'arrosage, de tonte, pour se concentrer sur le désherbage et la taille
- Optimisation des déchets verts, paillage, brf, compost etc..



# Proposition d'accompagnement

- Permettre la réalisation d'un dossier résumant les objectifs à prendre en terme d'aménagement en vue d'aller vers le « zéro pesticide »
- Faire un bilan des pratiques actuelles, du matériel présent, des produits utilisés, des moyens humains à la disposition
- Bilan sur les manques, savoirs, formation, matériels, infrastructures, documents de synthèse et d'orientation
- Planning de mise en place d'un tel dispositif
- Aide à la communication et à la formation des élus et techniciens
- Aide à la communication auprès de la population.